



## Avis de la réunion du conseil de Gestion pédagogique du vendredi 9 novembre 2012

### **Présents**

Laurent Gross, Président du Conseil de gestion pédagogique

### **Membres représentants des professeurs**

Dominique Grosjean, Daniel Léon, Philippe Debruxelles.

### **Membre représentant le personnel autre que les professeurs**

Serge Gabet

### **Membre représentant des organisations syndicales**

Michel Boermans (CGSP)

### **Membre représentant les assistants**

Manon Ledune

### **Membres représentants des étudiants**

Joséphine de Weck, Elsa Guenot, Annaëlle Simonet, Jeanne Cousseau, Clément Longueville.

**Excusés :** Isabelle Willems, Olivier Hespel

---

Ouverture de la séance vers 12h50

### **Ordre du jour :**

- ▲ Approbation du PV du 19 octobre 2012.
- ▲ Evaluation de la mise en pratique des propositions de Vivian Gofette à propos de son intervention sur l'exercice 'remake' 2011-2012.
- ▲ Réponse à la lettre envoyée au CGP par les professeurs concernant les problèmes de compatibilité entre le statut d'artiste et professionnel.
- ▲ Divers.

### **Approbation du PV du 19 octobre 2012 :**

Moyennant quelques corrections formelles, le projet de PV est approuvé par **6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions**.

### **Evaluation de la mise en pratique des propositions de Vivian Gofette :**

Il avait été demandé aux représentants des étudiants lors de la précédente réunion du CGP de s'informer auprès des étudiants concernés quant à la pertinence des changements dans le déroulement pratique de l'exercice 'remake'. A priori les retours semblent être positifs, la communication entre les étudiants et professeurs est globalement bonne et aucun incident n'a entaché le déroulement de l'exercice. Le compte rendu que Vivian Gofette nous remet semble donc bien correspondre à la réalité du nouveau modus operandi qui donne satisfaction.

### **Proposition de réponse à la lettre envoyée au CGP par les professeurs à propos du statut dit d'artiste :**

Le directeur donne lecture d'une proposition de réponse (voir document en annexe). S'en suit une discussion à propos des différents aspects de cette problématique dont il ressort quelques points significatifs :

- Il existe une réelle différence de traitement – à salaire égal- entre un artiste qui donne cours et un artiste qui ne participe pas du tout à l'enseignement, ce dernier bénéficie d'une allocation continue tandis que l'autre passe en allocation dégressive après un an. C'est une différence difficilement défendable.
- La comptabilisation annuelle amène à des situations ubuesques où un professeur qui n'est pas en période de cours mais qui souhaiterait par exemple se rendre à l'étranger doit obtenir l'autorisation de l'école puisque d'un point de vue administratif il donne cours. De plus il devrait préster des heures de compensation pour combler son absence.
- La rétribution annualisée pose également question. Doit-elle rester annuelle si l'on considère que lorsqu'un cours est terminé la personne est à nouveau disponible sur le marché de l'emploi et perçoit des allocations de chômage. De plus ce salaire 'continu' est perçu très différemment d'un salaire ponctuel parfois bien plus élevé.
- Il faudrait éviter que des gens perdent leur qualité d'artiste en enseignant dans les écoles de l'enseignement supérieur artistique qui, dans les décrets qui la régissent, doivent engager précisément des artistes.
- L'option qui consisterait à faire appel à une part plus importante de conférenciers – pour lesquels nous pouvons à nouveau déclarer les prestations réelles – n'est pas forcément souhaitable dans la mesure où il s'agit d'un statut clairement plus précaire d'une part et que d'autre part l'école a besoin d'un corpus de professeurs impliqués dans la pédagogie et dans son fonctionnement à plus ou moins long terme.

Au terme de cette discussion, la proposition de réponse est adoptée par **10 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions.**

### **Attributions :**

Conférencier au TC dans l'intitulé « Théorie et pratique du son (technique de traitement du son) » 15 heures– Manu de Boissieu

Approuvé par **8 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions.**

### **Divers :**

- Léo Chili, un étudiant qui a échoué à deux reprises en première année a introduit une demande pour refaire une troisième fois sa première année. La demande est rejetée par **6 voix contre, 6 abstentions et 0 voix pour.**
- Dénomination de l'école : la dénomination complète de l'école a été modifiée dans un décret en 2009 sans que nous en ayons été avertis. Il s'avère que la fin a été supprimée et le nom complet est devenu '**Institut National Supérieur des Arts du Spectacle**' auquel il manque '**et des Techniques de**

**Diffusion'.**

Nous souhaitons revenir à l'ancienne dénomination complète, le directeur se chargera de communiquer à l'administration notre souhait.

- Le directeur nous communique le calendrier des prochaines réunions du CGP

La réunion est close vers 13:50 heures.

Laurent Gross  
Directeur